

Pour une
nouvelle
culture
de l'action
publique

paideia

paideia

une démarche
d'observation et d'évaluation
des politiques publiques
au regard des droits culturels

Qu'est-ce que ça veut dire la liberté ou la possibilité pour les citoyens de participer, le fait de s'élever contre l'anonymat d'une démocratie des masses, s'il n'y a pas dans la société dont nous parlons quelque chose qui est la paideia, **l'éducation du citoyen?**

Cornelius Castoriadis

Direction de la publication et rédaction :

Johanne Bouchard et Patrice Meyer Bisch pour l'IIEDH
Anne Aubry, Christelle Blouët, Irene Favero pour Réseau culture 21
en étroite collaboration avec les acteurs de la démarche.
Août 2015 © IIEDH et Réseau culture 21

La reproduction totale ou partielle, sur support numérique ou sur papier, de cet ouvrage pour usage personnel ou pédagogique est autorisée par la présente sans qu'il soit nécessaire d'en faire une demande officielle, à condition que ces reproductions ne soient pas faites ou distribuées pour en tirer un bénéfice ou avantage commercial et que cet avis et la citation complète apparaissent à la première page desdites reproductions. Les droits d'auteur pour les éléments de cet ouvrage qui sont la propriété de personnes physiques ou morales autres que l'IIEDH et Réseau culture 21 doivent être respectés. Toute autre forme de reproduction, de republication, d'affichage numérique et de redistribution à des listes d'abonnés doit faire l'objet d'une permission préalable.

paidéia

une démarche
d'observation et d'évaluation
des politiques publiques
au regard des droits culturels

Sommaire

Les droits culturels p. 7

Une démarche
territoriale p. 19

Quelle méthode ? p. 27

Quels résultats ? p. 35

Les droits culturels

Les droits culturels sont des droits fondamentaux, partie intégrante de l'ensemble des droits de l'homme, universels, indivisibles et interdépendants.

Leur réalisation permet un fort effet de levier sur la réalisation de l'ensemble des droits de l'homme.

Au-delà d'une approche basée sur la réponse à un besoin, l'approche basée sur les droits de l'homme (ABDH) renforce les capacités: droits, libertés et responsabilités.

Les droits culturels reconnus dans les textes internationaux

ONU

(1948) Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)

(1966) Pacte des Nations Unies sur les droits sociaux, économiques et culturels

(2009) Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observation générale 21 sur le « Droit de chacun de participer à la vie culturelle »

et création d'une procédure spéciale sur les droits culturels

UNESCO

(2001) Déclaration universelle sur la diversité culturelle

(2005) Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Conseil de l'Europe

(2005) Convention cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Faro)

Texte issu de la société civile

(2007) Les droits culturels, Déclaration de Fribourg

et dans la Loi NOTRe

« La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État, dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 »

Article 103 (Titre III. Solidarités et égalité des territoires, Chapitre IV : Compétences partagées dans le domaine de la culture, du sport, du tourisme, de la promotion des langues régionales et de l'éducation populaire et regroupement de l'instruction et de l'octroi d'aides ou de subventions)

L'expression « identité culturelle » est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité

(art. 2b, Déclaration des droits culturels, 2007)

Reconnaître les identités culturelles et l'égalité de dignité des personnes

Remettre les personnes et leurs relations au cœur des préoccupations et valoriser leurs capacités

Par « communauté culturelle », on entend un groupe de personnes qui partagent des références constitutives d'une identité culturelle commune, qu'elles entendent préserver et développer.

(art. 2c, Déclaration des droits culturels, 2007)

« Culture » au sens large

La notion de « culture » est comprise au sens large et fondamental, recouvrant **« les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement »** (art. 2a, Déclaration des droits culturels, 2007).

Par cette définition, nous sortons d'une approche restreinte de la culture (arts, lettres et patrimoines) et des simples logiques « d'accès » ou « de consommation » au profit d'une compréhension des droits, libertés et responsabilités de toute personne de participer à la connaissance, à la pratique, à la diffusion et au développement de ressources culturelles, des plus quotidiennes aux plus exceptionnelles.

Seule cette approche respecte les droits fondamentaux ainsi que les responsabilités que chacun est appelé à exercer, « seul ou en commun ». C'est un accomplissement nécessaire de la citoyenneté qui est au fondement de nos démocraties dans l'exercice de responsabilités collectives et partagées. Cette compréhension est la base d'une reconnaissance réciproque de la dignité de chacun.



La déclaration de Fribourg

La déclaration de Fribourg sur les droits culturels a été élaborée et adoptée en 2007, par un groupe de travail international, organisé à partir de l'Institut Interdisciplinaire d'Éthique et des Droits de l'Homme de l'Université de Fribourg en Suisse (IIEDH).

L'objectif de cette Déclaration est de rassembler les droits culturels dispersés dans différents textes internationaux, afin de les rendre plus visibles.

Téléchargeable sur www.droitsculturels.org

Cette déclaration décline 8 droits culturels:

- Article 3a **Choisir et respecter son identité culturelle**
- Article 3b **Connaître et voir respecter sa propre culture, ainsi que d'autres cultures**
- Article 3c **Accéder aux patrimoines culturels**
- Article 4 **Se référer, ou non, à une ou plusieurs communautés culturelles**
- Article 5 **Participer à la vie culturelle**
- Article 6 **S'éduquer et se former, éduquer et former dans le respect des identités culturelles**
- Article 7 **Participer à une information adéquate (s'informer et informer)**
- Article 8 **Participer au développement de coopérations culturelles**

FAQ*

Quelques points de repères

1. Qu'est-ce qu'un droit culturel?

Les droits culturels sont les droits d'une personne, seule ou en commun, de choisir et d'exprimer son identité, ce qui suppose la possibilité d'accéder aux ressources culturelles (les savoirs) qui sont nécessaires à son processus d'identification tout au long de sa vie. Ainsi, ils regroupent à la fois les droits qui protègent l'identité (non-discrimination ou respect de l'identité, liberté de pensée, de conscience, de religion...), les moyens d'expression de cette identité (liberté d'expression, droit de participation à la vie culturelle, droit d'utiliser la langue...) et l'accès aux diverses ressources nécessaires pour la construction de l'identité (droit à l'éducation, à l'information, liberté d'association, accès aux patrimoines).

2. Droit culturel et droit à la culture: quelle différence?

Le « droit à la culture » est un peu vague et peut signifier simplement que toute personne a droit à une vie suffisamment riche en culture. Les droits culturels indiquent des droits, des libertés mais aussi des responsabilités et obligations plus précises. Ils concernent le respect de l'identité et des libres choix de se référer à des ressources culturelles qui lui permettent de vivre librement dans la diversité de son milieu actuel, d'en comprendre la lisibilité tout en étant ouvert à d'autres références et d'autres patrimoines. La Déclaration de Fribourg indique huit droits culturels spécifiques présents dans les instruments juridiques internationaux.

3. Peut-on faire des droits culturels comme M. Jourdain?

Oui, bien sûr, toute personne qui intègre dans son activité le respect de l'identité des personnes, de ses choix culturels, ainsi qu'une attention à la diversité culturelle, pratique au moins en partie les droits culturels. Il vaut mieux cependant développer leur compréhension pour valider l'approche, avoir plus de capacités à partager et aller plus loin.

4. Pourquoi passer par le droit?

Les droits culturels relèvent de l'intime de chacun, c'est si facile de passer à côté! Les droits culturels comme tous les autres droits de l'homme sont d'abord des normes politiques qui nécessitent une protection juridique pour ne pas rester lettres mortes. Ce sont des normes politiques qui permettent peu à peu de définir des stratégies et des obligations juridiquement contraignantes dans toutes les politiques publiques.

5. Quels sont les principaux mécanismes de réalisation des droits culturels?

Les systèmes de protection juridique sont les mêmes que pour les autres droits fondamentaux: droit international des droits de l'homme et droit national (constitution, lois, règlements et tribunaux). Le problème est que, étant moins connus que les autres, ils sont souvent moins développés et oubliés dans les lois. Quoi qu'il en soit, ils deviennent contraignants lorsqu'ils entrent explicitement dans les objectifs et les stratégies politiques, sous le contrôle de l'ensemble des citoyens.

6. « Artistique et culturel »: la même chose?

Les arts paraissent parfois comme le cœur du culturel et de la création. Mais le domaine artistique est un sous-système de l'ensemble culturel, au même titre que les sciences, les langues, les éthiques, religieuses ou non, l'éducation, l'information, les sports, les modes de vie au quotidien. Ces domaines se répondent et ont en commun la création et la circulation du sens à travers les diverses activités. Cela ne signifie pas cependant que tout est dans tout: chaque domaine a sa spécificité et sa fécondité pour les autres et pour la société.

7. Quel lien entre les droits culturels et la diversité?

Les droits culturels sont une réponse à une menace d'uniformisation culturelle et permettent de refuser d'être « googlisé » culturellement. Comment? Ils permettent une protection mutuelle entre les droits individuels de libre choix et la diversité culturelle. Par exemple, le droit de pratiquer sa langue est universel et il suppose le respect des liens que chaque personne entretient avec sa, ou ses langues particulières. La réalisation du droit individuel implique des politiques raisonnables de protection de la diversité culturelle correspondante. Universalité et diversité culturelle ne s'opposent pas mais forment un couple inséparable.

L'universalité n'est pas le plus petit dénominateur commun; elle est le défi commun, celui qui consiste à cultiver la condition humaine par un travail permanent sur nos contradictions communes. Elle ne s'oppose pas à la diversité, elle en est l'intelligence et le recueil.

8. Droits individuels ou collectifs?

Comme tous les autres droits de l'homme, les droits culturels sont des droits individuels, ce qui prémunit contre les communautarismes et les collectivismes. Mais chacun les exerce « seul ou en commun », car leur « objet » (une langue, un livre, un repas... tout ce qui est culturel) se partage, ce qui prémunit contre l'individualisme et permet de tracer des liens sociaux concrets, solides parce que librement choisis.

* Frequently asked questions/questions fréquentes

9. Que faire du culturalisme?

Le culturalisme (ou « essentialisme des cultures ») consiste à penser que les cultures forment des totalités plus ou moins homogènes, au sein desquelles les individus évoluent de façon très conditionnée. Une approche par les droits culturels replace au contraire les libertés personnelles et collectives au centre. Au lieu de « cultures » dont les contours sont impossibles à définir, on préfère parler de « milieux culturels » évolutifs et intégrant bien des diversités.

10. Comment éviter les communautarismes?

Le communautarisme est une collectivisation des droits. Cette position place les droits collectifs au même niveau que les droits individuels, si ce n'est à un niveau supérieur. Les libertés individuelles sont alors niées. Les communautarismes sont divers: ils proviennent de communautés culturelles repliées sur elles-mêmes, mais cela peut venir aussi de l'État, ou d'une collectivité publique lorsque celle-ci impose une vision culturelle fermée, ignorante, et donc peu respectueuse de la diversité.

La peur des communautarismes ne doit pas faire oublier que l'individu ne peut vivre seul et qu'il a le droit de choisir de se référer, ou non à telle et telle communauté, et de les quitter. Une communauté prend de nombreuses formes: familiale, professionnelle, linguistique, religieuse, artistique, savante, de loisirs, mais aussi politique; une commune est une communauté politique qui a son histoire et sa culture, plus ou moins hospitalière. Sans communautés libres et diverses, il ne peut y avoir d'expériences culturelles communes. Une personne peut se référer à plusieurs communautés culturelles à la fois. Cette diversité de références est une condition de la richesse d'un milieu culturel.

11. Et le relativisme?

Le relativisme consiste à penser que toutes les cultures se valent. Mais dans ce cas, la multiplicité détruit toute unité de sens. Le postulat d'une « égalité des cultures » nivelle, en ôtant toute prétention à l'excellence, voire, à la juste compétition entre les sphères culturelles; il légitime les pires pratiques au nom de la diversité culturelle. La diversité sans référence à l'universalité de la dignité humaine est incompréhensible. On a longtemps opposé l'universalité de la raison au particularisme des cultures, mais c'est dans la diversité des cultures qu'on trouve les inventions de l'universalité.

12. Quelles pratiques culturelles est-ce que ces droits justifient?

Les pratiques culturelles peuvent être plus ou moins favorables ou néfastes aux droits de l'homme. Il ne suffit pas, cependant, d'interdire simplement celles qui sont visiblement néfastes. Encore faut-il, dans un large débat démocratique et instruit, procéder à leur interprétation et à leur « déconstruction » culturelle. L'exercice des droits culturels est ici précieux. Toute personne a le droit de comprendre au mieux les traditions vécues dans son milieu, et à participer à une interprétation vivante, critique et profonde de celles-ci.

13. Les dimensions culturelles des droits de l'homme, un danger de relativisation?

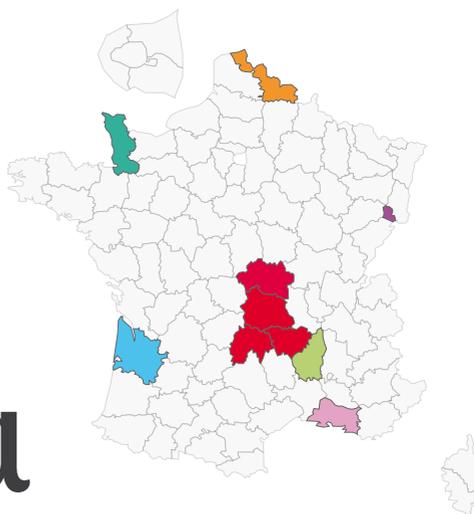
La dimension culturelle d'un droit n'est pas une relativisation mais une valeur ajoutée: l'universel est compris en relation avec les situations particulières dans une logique d'éclairage mutuel. L'exercice d'un droit culturellement approprié, ou compris dans ses contenus culturels et interprété avec l'accord des personnes concernées, permet de puiser dans les ressources culturelles, au besoin d'aller en chercher d'autres et de participer à la grande aventure humaine du croisement des savoirs. Le droit à une alimentation appropriée, par exemple, signifie du point de vue culturel la considération des valeurs symboliques, spirituelles et sociales de la nourriture: une proximité aux minéraux, végétaux et animaux qui est lieu de communication et de communion entre les personnes qui participent aux repas, mais aussi à la production, à la distribution et à la préparation de la nourriture. Il garantit enfin que chacun peut évaluer et choisir les valeurs symboliques de l'alimentation.

14. Qui a des responsabilités envers les droits culturels?

Comme pour les autres droits de l'homme, toute personne, dans la mesure de ses capacités, a des responsabilités envers ses propres droits et envers les droits d'autrui. L'État et ses institutions, quant à eux, ont une obligation de respect, de protection et de réalisation, par l'information et l'éducation, les lois, les politiques et les tribunaux en dernier recours. Mais tous les acteurs concourent à cette obligation commune, qu'ils soient publics, privés ou associatifs. Plus précisément, la réalisation des droits culturels implique le plus de synergie possible entre tous les acteurs concernés dans chaque situation. La synergie se fait principalement par l'observation partagée, le recueil et le croisement de tous les savoirs.

Une démarche territoriale

paideia



Des collectivités engagées depuis 2012

Paideia est une démarche d'analyse des politiques publiques au regard des droits culturels initiée fin 2012 par Réseau culture 21 et l'Institut Interdisciplinaire d'Éthique et des Droits de l'Homme (IIEDH), en partenariat avec des départements français: l'Ardèche, la Gironde, le Nord et le Territoire de Belfort engagés depuis fin 2012, la Manche depuis mars 2014. En 2014, L'Allier et le Puy-de-Dôme, et plus récemment le Cantal et la Haute-Loire, ont rejoint le groupe de travail dans une dynamique interdépartementale et régionale, soutenue par le Transfo, l'Agence culturelle régionale d'Auvergne. D'autres départements participent ponctuellement comme les Bouches-du-Rhône depuis fin 2013.

200 cas d'école analysés

analyse de pratiques professionnelles, actions, dispositifs, métiers au regard des droits culturels.

50 rencontres

départementales et interdépartementales en 3 ans mobilisant de 30 à 250 personnes à chaque rencontre, soit plus de 5000 personnes rassemblées.

Une diversité de personnes,

agents des collectivités, élus, acteurs associatifs et institutionnels, travailleurs de terrain, cadres intermédiaires ou directeurs de divers secteurs d'activité (social, éducation, jeunesse, culture, aménagement du territoire, environnement...)

Une dynamique d'acteurs

engagée dans les territoires avec une mobilisation impliquant un travail de suivi entre chacun des rendez-vous proposés et la constitution d'un réseau d'échange de pratiques.

Une dynamique territoriale

urbaine, périurbaine ou rurale, une approche forte de coopération intercollectivités, un travail sur le développement des territoires dans une recherche des meilleurs équilibres.

Un élargissement

à d'autres collectivités, communes, intercommunalités, régions et métropoles.



31 mai 2013, Privas, Ardèche



19, 20 et 21 novembre 2015, Le Teil, Ardèche





4 juin 2013, Roubaix, Nord



21, 22 et 23 mai 2014, Belfort, Territoire de Belfort



2 et 3 octobre 2014, Gannat, Auvergne



5 et 6 février 2015, Ile Tatihou, Manche



24, 25 et 26 septembre 2014, la Réole, Gironde



Paroles d'acteurs

Ce texte m'a touchée, d'abord en tant que professionnelle mais aussi en tant que parent, citoyenne.

Pascale Willig,

assistante sociale, Département de l'Ardèche

Je suis étonnée de constater à quel point les valeurs défendues dans la Déclaration font échos à une diversité de personnes et permettent d'ouvrir un échange constructif.

Sylvie Sachdeva,

chargée de mission Spectacle Vivant et Coordination « Culture e(s)t Lien social », Direction de la Culture - Département de l'Ardèche (2013)

Les droits culturels sont des outils d'interpellation qui invitent les acteurs des politiques publiques à mesurer « ce qui fait valeur autrement », à sortir des seules logiques comptables et gestionnaires pour qu'aux logiques fondamentales de redistribution aux individus soient articulées les dynamiques de reconnaissances des personnes.

Nicolas Naudé,

directeur de TEC/CRIAC (Travail et Culture)

Interroger l'institution sur sa responsabilité en matière de renforcement des capacités.

Aurélié De Jésus,

directrice de la relation aux habitants, Département du Territoire de Belfort

L'approche par les droits culturels offre l'opportunité d'une nouvelle alliance entre art, éducation, culture et société.

Jean-Paul Rathier,

metteur en scène et directeur artistique de l'association Script, responsable pédagogique du Pôle Culture & Santé en Aquitaine, professeur associé à l'Université de Bordeaux

Je pense, peut-être ambitieusement, qu'aborder le projet pour l'enfant dans mon service par la fenêtre des droits culturels améliorera l'image des services sociaux.

Nicole Voisin,

responsable du service enfance UTPAS Avesnes/Fourmies, Département du Nord

Elles offrent aujourd'hui la possibilité de sortir de ce que le domaine public sait faire, soit des dispositifs ou des programmes descendants, pour aller peut-être vers ce qu'il pourrait faire: des cadres de valeurs partagés avec la capacité des femmes et des hommes dans les territoires de s'approprier des processus et donc de mettre en lumière ressources et singularités.

François Pouthier,

président de Culture & Départements, Directeur de l'IDDAC Gironde, enseignant associé Master Ingénierie culturelle, Université Bordeaux Montaigne

Pour ceux qui ont participé, cela a vraiment transformé leur façon de travailler et leur façon d'appréhender le rôle de la culture.

Jean-Damien Collin,

directeur du développement culturel, Département du Territoire de Belfort

Quelle méthode ?

L'observation interactive

Observer, c'est reconnaître qu'il peut y avoir des expériences significatives partout, qu'il est nécessaire d'aller les recueillir pour les valoriser au mieux.

La démarche Paideia développe une méthode rigoureuse d'observation et d'évaluation au regard des droits culturels à l'aide de trois outils d'analyse:

1. Les fiches descriptives
2. Les cartographies d'acteurs et de processus
3. Les indicateurs de connexion

Tout acteur impliqué dans la démarche est accompagné par le collectif pour opérer les traductions des droits culturels dans sa pratique à l'aide de ces outils afin de **chercher une plus grande correspondance entre les principes éthiques des droits humains et l'action elle-même.**

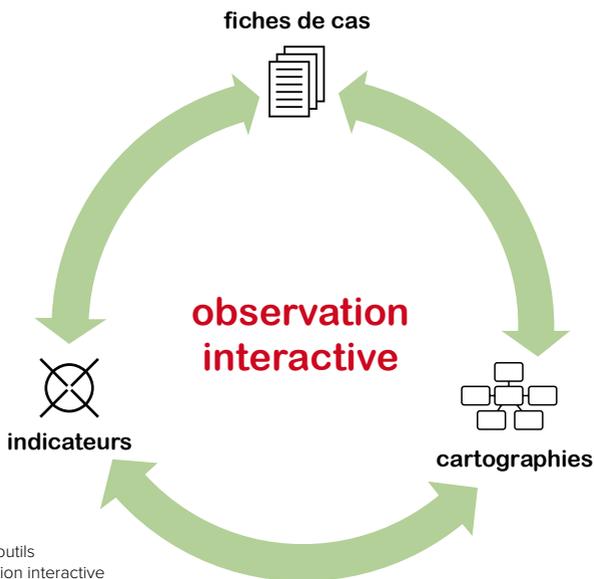


Figure 1: les outils de l'observation interactive

Le processus d'analyse des cas d'école

1. Choix d'une situation à observer
2. Rédaction du cas d'école
3. Mise en partage de son cas d'école
4. Analyse avec les indicateurs et les dialectiques
5. Amélioration de la pratique
6. Identification de nouveaux cas d'école
7. Enseignements et propositions



Figure 2: Paideia, une boucle d'observation interactive: observer, se former, élaborer.

Questionner sa pratique au regard de chacun des droits: des exemples

8 droits culturels

Choisir et respecter son identité culturelle

Article 3a de la Déclaration de Fribourg

- Est-ce que la pratique est discriminante?
- Permet-elle aux personnes impliquées de choisir et d'agir en fonction de leurs valeurs propres?
- Quels sont les freins à l'expression des personnes?

Connaître et voir respecter sa propre culture, ainsi que d'autres cultures

Article 3b de la Déclaration de Fribourg

- Est-ce que la pratique valorise la diversité culturelle et comment?
- Comment la pratique décrite permet-elle aux personnes d'aller plus loin dans la connaissance de leur propre culture et de la culture des autres?
- Est-ce que la pratique « fige » ou « caricature » les cultures en présence?

Accéder aux patrimoines culturels

Article 3c de la Déclaration de Fribourg

- Est-ce que la pratique donne accès à des ressources patrimoniales (œuvres, institutions, etc.)?
- Quels efforts sont faits pour faciliter l'accès (physique, cognitif, culturel) et la participation à ces ressources patrimoniales?
- Est-ce que les « codes » (linguistiques, comportementaux) liés aux ressources présentées sont explicités?

Se référer ou non à une communauté culturelle

Article 4 de la Déclaration de Fribourg

- Comment la pratique prend-elle en compte les communautés choisies des personnes impliquées (famille, communauté professionnelle, de valeurs, etc.)?
- Favorise-t-elle le choix d'une ou de plusieurs appartenances?
- Comment la pratique décrite œuvre-t-elle à une dynamique de composition et recomposition en communauté?

Participer à la vie culturelle

Article 5 de la Déclaration de Fribourg

- Quelles sont les possibilités pour les diverses parties prenantes d'apporter des suggestions/contributions dans la pratique?
- Les acteurs peuvent-ils participer à la définition du cadre de la pratique décrite?
- Comment la pratique favorise-t-elle le développement d'espaces publics de participation, de rencontres, d'échanges, de contributions aux débats publics?

S'éduquer et se former, éduquer et former dans le respect des identités culturelles

Article 6 de la Déclaration de Fribourg

- Est-ce que chacun des acteurs est considéré comme porteur de savoirs à transmettre à d'autres?
- Quels sont les canaux de transmission de savoirs?
- Comment favorise-t-elle le développement et l'échange des savoirs?
- Quels liens sont faits entre les savoirs formels et informels?

Participer à une information adéquate (s'informer et informer)

Article 7 de la Déclaration de Fribourg

- Quels sont les canaux et supports que nous avons utilisés pour faire connaître le projet? Qui peut y participer?
- La pratique permet-elle aux personnes de développer les capacités de mieux s'informer par la suite? D'informer les autres? Est-ce que les acteurs sont en mesure de corriger les informations erronées qui les concernent?
- Les personnes impliquées dans la pratique participent-elles aussi à son évaluation? Peuvent-elles transmettre des propositions?

Participer au développement de coopérations culturelles

Article 8 de la Déclaration de Fribourg

- Est-ce que la pratique permet de renforcer la coopération entre les partenaires impliqués et comment?
- Quelles sont les contributions apportées par les différents partenaires?
- Comment la gouvernance de la pratique développe-t-elle la co-responsabilité entre les partenaires?
- Quels sont les acteurs absents?

La dimension culturelle des autres droits de l'homme

Droit à la liberté d'expression

Article 19 Déclaration universelle des Droits de l'homme (DUDH)

- Comment notre projet prend-il en compte les opinions et critiques formulées à son égard?

Droit de participer à la vie politique

Article 21 DUDH

- Les personnes disposent-elles des informations adéquates pour pouvoir participer aux processus de décisions qui les concernent?

Droit au travail

Article 23 DUDH

- L'organisation des temps de travail et des horaires sont-ils respectueux et adaptés aux travailleurs et à leurs valeurs?
- Les conditions de travail permettent-elles l'expression de la créativité des employés, afin qu'ils dépassent le seul objectif de productivité et que leur travail devienne une activité humaine digne?

Droit à l'alimentation

Article 25 DUDH

- La pratique contribue-t-elle à développer la capacité des personnes de s'alimenter avec dignité, et ne pas se limiter à répondre à leur besoin de survie?
- Les personnes disposent-elles des conditions leur permettant d'informer sur le choix durable et sain des aliments qu'elles appréhendent?

Droit au logement

Article 25 DUDH

- Comment les ressources (sociales, culturelles, économiques, naturelles, patrimoniales, etc.) des personnes sont-elles prises en compte afin de faciliter la pleine réalisation du droit au logement?

Droit à la santé

Article 25 DUDH

- Le projet contribue-t-il à la connaissance des facteurs de santé et au développement des capacités adaptées pour prévenir la maladie?

Le bilan économique

Mixité du financement

- Est-ce que le projet dépend seulement d'une source de financement? Comment diversifier les partenaires financiers?
- Comment les prestations gratuites et bénévoles à la réalisation du projet sont-elles valorisées?

Valorisation des ressources humaines

- Est-ce que le projet met en valeur les forces et compétences de chacune des personnes impliquées?

Valorisation des infrastructures

- Pouvons-nous mieux mutualiser les infrastructures et le matériel technique pour qu'ils bénéficient à plus de personnes?

Les outils méthodologiques sont décrits de manière complète dans les publications de la démarche

- fiche descriptive
- cartographies
- indicateurs
- dialectiques et logiques d'action

accessibles sur www.droitsculturels.org/paideia

Quels résultats ?

Paroles d'acteurs

Reprendre les actes quotidiens des administrations et les réfléchir au regard des droits de l'homme nous permet vraiment de reposer les bases: pourquoi on administre, pour qui on administre et comment ?

Raoul L'Herminier,

Conseiller départemental, Département de l'Ardèche

Les droits culturels ne font pas une politique culturelle, mais ils proposent un cadre éthique applicable à toute action publique.

Sylvain Gautier

Directeur de la Culture et de la citoyenneté, Département de la Gironde

Décloisonner suppose de faire sortir chacun de sa posture, de son métier, donc de sa zone de confort.

Christine Bachelez

Directeur de projets performance, prospective, évaluation, Département de la Manche

Les droits culturels sont un élément fort pour refonder les compétences.

Laurent Séailles

Directeur de la culture, Département du Nord

Cette démarche est l'amorce d'un projet d'administration au service des élus et des habitants.

Jacky Guérineau

Directeur général adjoint Cohésion sociale et territoriale, Département de la Manche

Si l'intérêt pour les dynamiques transversales est acquis, quand il s'agit de passer de la théorie à la pratique, il manque souvent un socle commun.

Cédric Dolet

Directeur de territoire de projet, Centre Manche, Département de la Manche

Lutter contre le risque d'une vision réductrice et d'une évaluation strictement quantitative de nos établissements.

Anne-Isabelle Vignaud

Directrice de la Condition publique, EPCC à Roubaix

La volonté de ne pas confiner les personnes dans des catégories qui cristallisent leur identité.

Fabrice Dubusset

Metteur en scène et directeur artistique de Procédé Zèbre, Vichy

Je suis davantage en mesure d'expliquer pourquoi la culture est si fondamentale dans la vie des hommes.

Crisalyne Gallet

Responsable du service du Développement Culturel, Département du Nord

Les patrimoines interrogent l'être du XXI^e siècle sur son action.

Marie-Christine Lerat-Hardy

Attachée de conservation du patrimoine, Direction de la culture et de la citoyenneté, Département de la Gironde

Abattre les cloisons qui s'élèvent encore trop souvent entre les auto-proclamés sachants et les invisibles...

Christine Charbonnier

Mission de suivi évaluation des schémas sociaux & droits culturels, Département de l'Ardèche

La valeur ajoutée des droits culturels

Le travail sur les droits culturels pose la question du respect des droits culturels de l'ensemble des personnes impliquées dans la pratique analysée, pour les personnes destinataires de l'action mais aussi pour celles et ceux qui la mettent en œuvre. La légitimité de chacun est questionnée, du point de vue des hiérarchies, des cadres, des positions...

Comment prendre en charge l'expertise et l'expérience de chacun? Cela implique un changement de posture pour les « experts », qui deviennent des personnes porteuses d'un savoir au même titre que d'autres personnes. Les rôles et les positions des divers acteurs se définissent et s'équilibrent alors dans une action dont les cadres, le processus, les résultats et l'évaluation sont partagés et discutés collectivement.

Le respect des droits culturels tend à prévenir et limiter les abus de pouvoir pour acter les légitimités de toute personne à agir sur son propre développement comme celui des collectifs auxquels elle prend part. L'analyse des pratiques au regard des droits culturels permet de comprendre que ces développements ne vont pas l'un sans l'autre.

Prendre conscience de notre co-responsabilité	Légitimer
Décloisonner-faire du lien	Prendre en compte la richesse des ressources en présence
Rendre visible la transversalité	Développer de nouvelles méthodes
Réinterroger les valeurs qui guident l'action	Favoriser la participation
Redonner du sens	Repenser l'évaluation
Développer la responsabilité d'interprétation	Interroger la posture professionnelle
Prendre conscience des droits fondamentaux des habitants comme des siens	Se former de manière permanente
Développer une culture du travail en commun	Faire évoluer les représentations
Être acteur-médiateur	Prendre le temps de l'expérimentation

200 cas d'écoles analysés

La démarche permet un travail d'analyse participative et transversale à l'ensemble des secteurs d'activité: social, culture, éducation, urbanisme, environnement, etc. mené avec les agents des départements, ainsi que leurs partenaires, institutionnels ou associatifs.

Plus de 200 cas d'école ont été analysés par les acteurs impliqués dans la démarche depuis 3 ans. Leur analyse progresse et permet de créer un capital d'expériences constituant une véritable banque de données mutualisées.

Par ce travail d'analyse, les droits culturels deviennent un socle commun qu'il est toujours nécessaire de remettre au cœur des missions des acteurs du territoire.

Se former à observer sa pratique au regard des droits culturels permet de mieux identifier les compétences et les missions dont les acteurs sont porteurs, d'analyser leurs interactions avec d'autres acteurs et d'être à même de proposer des améliorations.

Une grande diversité de sujets

Contrat de Territoire: croisement et cohérence des politiques locales – Démarche participative dans le dispositif RSA – Vacances familiales au camping – Classes qui dansent – Parcours d'éducation artistique-arts de la scène – Théâtre forum – Plan climat énergie – Voyage Itinérant à la Découverte de l'Ardèche – Repas servis dans les collèges – Citoyenneté et engagement des jeunes – Résidence d'artiste au sein d'un Hôpital – Action éducative à domicile – Formation à la culture mahoraise – Comparaison des dispositifs « Garantie jeunesse » et « RSA jeunes » – Action collective: « Et si on sortait? » – Collèges du XXIe siècle – Accueil des bénéficiaires du RSA – Droits culturels et promotion de la santé – Le plan de formation de la médiathèque départementale du Puy de Dôme – L'Agenda 21 2015-2020 du Département de l'Allier – Escales Littéraires, Prix Littéraire en lycées professionnels d'Auvergne – Faire reconnaître et préserver la faille de Limagne par les habitants – Le réseau scène en partage, réseau départemental des programmateurs de spectacle vivant du Cantal – Mémoires ouvrières – Scènes croisées: musique actuelle professionnels et amateurs – Arts mitoyens: voisinages – Offre de lecture au sein d'un Centre hospitalier – Dispositif Art et santé – SAPIENS: Susciter l'Accès et le Partage de l'Information Et des Nouveaux Savoirs – InterScot, cadre de dialogue entre territoires dans le champ de l'aménagement du territoire – Accompagnement socioprofessionnel des femmes issues de la Communauté des Gens du Voyage – L'accession à la citoyenneté par la valorisation de l'Histoire – Mise en œuvre du label national ville d'art et d'histoire – Cap Solidaire (ESS) – Le devenir des Églises rurales de la Manche – Accueil des personnes à mobilité réduite au festival des traversées Tatihou – Évaluation du dispositif des classes d'éco-citoyenneté – Schéma départemental des enseignements artistiques et des pratiques artistiques en amateur – Action de prévention des addictions et comportements à risque au festival des Papillons de nuit – Mise en place d'un festival de la jeunesse – Plan de développement de la lecture publique – Projet pour l'enfant – Sur les chemins de l'éducation permanente – Mémoire orale des métiers – Parcours « Apprentis citoyens » – Groupe de femmes « Brisons le silence » – Conseils de vie sociale – Projet de vie individualisé (PVI) – Prévention des expulsions – Orchestre à l'école – Démonstration du non-intérêt d'un placement judiciaire ordonné – L'information préoccupante – Cultures Collèges 2.0 – Dispositif de coopération culturelle transfrontalière – Métiers d'agents d'accueil – Bookcrossing – Prix des collèges du Territoire de Belfort – Chantier d'insertion à vocation artistique – Festival Contes et compagnies – Open Data – Accompagnement social généraliste – Schéma départemental des espaces naturels et agricoles (SDENA) – Mise en œuvre du Contrat d'Engagement Réciproque...

Des chantiers thématiques transversaux aux politiques départementales

La démonstration de la transversalité et l'opérationnalité des droits culturels ne peuvent rester généralistes. Depuis 2014, nous avons donc ouvert quatre chantiers thématiques et transversaux qui ont permis de focaliser l'observation, de formuler des analyses et des propositions pour les politiques départementales.

En 2015, un nouveau chantier « création » a été lancé avec de nombreux partenaires.

En 2016 et 2017, chacun de ces chantiers continuera de se développer en ouvrant aux départements et aux acteurs déjà impliqués des espaces de débat dans les enceintes nationales qui réfléchissent et agissent sur chacune de ces thématiques.

chantier #1

Interventions sociales
et développement social local

chantier#2

Libérons les ressources!
Vers une politique de contribution
et de valorisation partagées

chantier#3

Vivons nos patrimoines!
Comment faire bien commun
de nos mémoires aux paysages

chantier #4

Avoir envie!
Éducation jeunesse, construire
ensemble le projet de territoire



depuis mai 2015

chantier #5

Création
artistique, scientifique et alimentaire

chantier #1

Interventions sociales et développement social local

Le chantier intervention sociale - développement social local a permis d'initier une véritable traduction des droits culturels dans le travail social sur un terrain où les acteurs de la politique publique sont déjà profondément imprégnés du respect des droits fondamentaux dans leur travail au quotidien. Les résonances très fortes des droits culturels avec le développement social local (DSL) ont été largement interrogées par les acteurs engagés dans la démarche et ont ouvert à de réelles mises en synergie. Des dispositifs comme le projet pour l'enfant (PPE) y ont trouvé une solide fondation et des arguments de légitimation. Le développement de nouvelles formes du travail social à travers des propositions de concertation comme la conférence familiale est apparu comme un puissant levier pour l'effectivité des droits culturels. L'éthique du travail social et la nécessaire évolution du métier sont devenues des compagnons de route inséparables des droits culturels pour les personnes engagées dans la démarche, aussi bien au sein des Départements qu'auprès des partenaires sur les territoires.

Le DSL à l'épreuve des droits culturels: mêmes combats, chemins méthodologiques différents?

Le DSL comme les droits culturels rappellent tout simplement quelques fondements démocratiques élémentaires. Le désir de trouver sa place, le « droit d'avoir du savoir (parce que la culture, c'est toute la circulation des savoirs dans la société) », de pouvoir exercer son pouvoir d'agir et toutes ses capacités, etc. Voilà des postulats communs au DSL et aux droits culturels.

Samuel Thyriou

COPAS, Conseil en pratiques et analyses sociales, Lille

Approche comparée du DSL et des droits culturels

L'intérêt des droits culturels, au-delà du champ culturel en lui-même, est aussi d'ouvrir le prisme scientifique. Je pense notamment à l'ethnologie... Quand je vois apparaître le concept des conférences familiales en protection de l'enfance par exemple, je valide l'interaction qui met en tension une réflexion conceptuelle et une application opérationnelle.

Arnaud Jeanne

Directeur territorial, Département du Nord

L'innovation dans le travail social: une nécessaire évolution

La dimension culturelle permet de tracer une signification commune entre tous les secteurs de l'action publique. Dans la logique des droits culturels, un travailleur social ne peut pas travailler de manière isolée. Il ne suffit pas qu'il soit intégré dans son équipe de pairs. Il faut construire une culture commune entre les équipes. L'interdisciplinarité ne se décrète pas, elle se travaille, elle se tisse.

Anne-Claire Campese

Directrice du Territoire Sud-Est d'action sociale, Ardèche

Nadine Condemine

Chef de service Insertion à la Direction Action sociale et Insertion, Ardèche

Marie-Christine Duchamp

Assistante sociale – référente insertion à l'Unité Territoriale Sud-Ouest, Ardèche

Geneviève Graziani

Chef de service Enfance à l'Unité Territoriale Sud-Est, Ardèche

Changer de regard

Il s'agit de voir les personnes que j'accompagne non plus comme des allocataires du RSA mais avant tout comme des citoyennes.

Stéphane Pinard

Médiateur culturel, Collectif des réseaux d'insertion par la culture (CRIC) – Département du Nord.

Exemples de cas chantier social

INSERTION

Parcours
« Apprentis
Citoyens »

Nord / N34

Comparaison des
dispositifs
Garantie jeunesse
et RSA jeunes

Ardeche / A26

Participation de
bénéficiaires du
RSA à la relecture
de courriers
administratifs

Terr. Belfort / B23

Élaboration et mise
en œuvre du
Contrat
d'Engagement
Réciproque (CER)

Terr. Belfort / B43

Accompagnement
socioprofessionnel
des femmes issues
de la Communauté
des Gens du voyage

Gironde / G21

AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Projet pour
l'enfant
(PPE)

Nord / N10

Activités culturelles
et artistiques dans
les Maisons
d'enfants à
caractère social

Gironde / G24

Livret d'accueil
d'un foyer de
l'enfance

Terr. Belfort / B05

Territorialisation
enfance jeunesse

Ardeche / A18

Mise en place
d'une conférence
familiale

Nord / N61

Accompagnement
des enfants à haut
potentiel intellectuel
en placement
judiciaire

Nord / N52, N53

L'Action éducative
à domicile (AED)

Ardeche / A22

La procédure
d'évaluation des
informations
préoccupantes (IP)

Terr. Belfort / B41

Visites
médiatisées
dans les lieux
culturels

Nord / N...

PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

Actions culturelles
avec la protection
maternelle et
infantile (PMI) de
l'Alma gare Roubaix

Nord / N36

Lire des livres
aux tout-petits
dans les centres
médico-sociaux

Manche / M04

Prévention en
milieu scolaire par
l'éducation et
la promotion de
la santé

Nord / N...

SANTÉ

Cabane Culturelle
et Service Civique
(culture et santé)

Gironde / G26

Droits culturels
et promotion de
la santé

Ardèche / A36

Offre de lecture
au sein du Centre
hospitalier
(psychiatrique)
de Cadillac

Gironde / G09

Dispositif art
et santé

Gironde / G11

Périnatalité

Nord / N56

PERSONNES AGÉES

Projet culturel en
établissement
d'hébergement
pour personnes
âgées

Nord / N22

Prise en compte
des droits culturels
dans le cadre des
conseils de vie
sociale (EHPAD)

Nord / N41

Lectures
à domicile

Terr. Belfort / B10

Le projet personnel
individuel (PPI)

Nord / N...

Résidence
d'artistes
en institution

Nord / N...

ACTION SOCIALE

Groupe de femmes
« Brisons le
silence »
(violences
conjugales)

Nord / N38

Action de
prévention des
addictions et
comportements à
risque au festival
Papillons de nuit
Manche / M17

Vacances familles
au camping

Ardèche / A05

Formation à la
culture mahoraise

Ardèche / A24

Code de
déontologie
du travail social

Terr. Belfort / B...

Accueil en UT
des personnes
avec des troubles
psychiatriques

Nord / N...

chantier #2

Libérons les ressources!

Vers une politique de contribution et de valorisation partagées

Ce chantier a permis d'interroger la question des « ressources » située au centre de toute démarche visant le respect et l'effectivité des droits culturels des personnes. Cela impose une interprétation généreuse de la notion pour prendre en compte ce qui agit réellement sur le développement des capacités de chacun. Les ressources, comme la diversité des savoirs partagés, constituent la richesse d'un système.

Avec ce chantier, nous avons souhaité parcourir ce chemin de valorisation en nous concentrant sur des lieux, des enjeux, des métiers qui œuvrent en première ligne pour la « libération des savoirs ». Nous y avons croisé des professionnels de la lecture publique qui s'interrogent sur le renouvellement de leurs métiers et des espaces qu'ils gèrent; des praticiens qui, conscients de la valeur sociale du numérique, abattent les frontières classiques entre amateurs et professionnels, entre auteurs et spectateurs, entre savoirs populaires et savoirs académiques. Les façons instituées de faire culture et d'organiser la réponse publique aux enjeux contemporains en sont bousculées et renouvelées...

Quelle bibliothèque pour les individus porteurs de droits culturels?

La question des droits culturels dans les bibliothèques prend donc place dans un mouvement plus vaste de redéfinition de la relation des institutions publiques avec les administrés. Ce mouvement est en marche mais progresse à un rythme que certains usagers jugent trop lent et qui ne doit pas ralentir au risque de frapper d'obsolescence ces équipements par ailleurs nécessaires à la vie de nos démocraties.

Claude Poissenot

Centre de Recherche sur les Médiations (CREM), Université de Lorraine

Les promeneurs du net

Est-il encore nécessaire de rappeler que la culture constitue le fondement de toute éducation? Sans doute que non. Pour autant, telle que formulée dans la déclaration de Fribourg, cette question de la diversité devient d'une acuité toute particulière en ce début de 2015, et d'autant plus si nous y réfléchissons sous l'angle d'une présence éducative sur internet.

Pascal Lainé

Animateur départemental des Promeneurs du net de la Manche

Itinéraire d'un schéma de développement de la lecture publique

Mieux communiquer, réussir un croisement efficient des politiques publiques tant au sein de la collectivité que dans le réseau départemental des médiathèques en général, parvenir à inscrire le numérique au cœur du développement individuel ou tendre vers un accompagnement personnalisé qui pourrait remplacer la prestation de service.

Emmanuelle Herry

Directrice de la Médiathèque départementale du Territoire de Belfort

Béatrice Pagnot

Responsable de la Médiathèque de Delle

Des agents d'accueil « facilitateurs de territoire »

L'analyse à travers les droits culturels met en évidence la création de richesse qui se joue potentiellement dans la relation entre un agent qui incarne et facilite l'utilisation du service public sur un territoire et des habitants qui vivent une institution éclatée, désincarnée et peu sensible à la nécessité de rendre plus lisibles et plus confortables les parcours administratifs.

Aurélie de Jésus

Directrice de la Relation aux habitants, Département du Territoire de Belfort

Exemples de cas chantier ressources

LECTURE PUBLIQUE

Le plan de formation de la médiathèque départementale du Puy-de-Dôme

Auvergne / AU03

Lectures à domicile

Terr. de Belfort / B10

Bookcrossing dans les transports en commun belfortains

Terr. de Belfort / B11

Politique documentaire

Terr. de Belfort / B32

Plan de développement de la lecture publique du Nord

Nord / N04

Livres à vous

Nord / N15

Opération Bus'Art

Gironde / G06

Création d'une offre de lecture au sein du Centre Hospitalier (psychiatrique) de Cadillac

Gironde / G09

Lire des livres aux tout-petits dans les centres médico-sociaux

Manche / M04

NUMÉRIQUE

Participation de jeunes (16-25 ans) au nouveau site internet interactif et collaboratif

Ardèche / A14

La fréquentation et l'intérêt des adolescents pour l'Espace multimédia Gantner

Terr. de Belfort / B19

Open data

Terr. De Belfort / B21

Mise à disposition de services dématérialisés (ressources en ligne)

Terr. De Belfort / B34

SAPIENS : Susciter l'accès et le partage de l'information et des nouveaux savoirs

Gironde / G13

Projet Habitants, Lieux et Mémoire (HLM)

Gironde / G35

Passeport culturel numérisé du collégien

Nord / N60

TacTIC

Manche / M15

**MÉTIER
RESSOURCES
HUMAINES –
BÉNÉVOLAT**

Métier d'agent
d'accueil et droits
culturels

Terr. de Belfort / B03

Participation de
bénéficiaires
du RSA à la relecture
de courriers adm.

Terr. de Belfort / B23

Métier travailleur
social généraliste

Terr. de Belfort / B25

La prise en compte
du bénévole dans
le dispositif des
Présences artistiques
sur le territoire

Nord / N44

Projet Mémoire
orale des métiers

Nord / N30

Centre de culture
scientifique et
technique (CCSTI)

Ardèche / A15

Nouvelles pratiques
de management

Terr. de Belfort / B24

PactMi21
Management
implicatif du 21e

Terr. de Belfort / B24

Cabane culturelle
et service
civique

Gironde / G26

Politique
départementale
d'accueil ADHOC
(accueil citoyen)

Gironde / G32

chantier #3

Vivons nos patrimoines!

Comment faire biens communs de nos mémoires aux paysages

Le chantier patrimoines, mémoires et paysages est une plongée dans les multiples dimensions temporelles. Les temps se croisent, correspondent et interrogent les rapports que nous entretenons avec eux.

Ce chantier a permis de questionner la légitimité de ceux qui font patrimoines, mémoires et paysages comme des modalités de leurs mises en partage. Comment les cultiver dans des responsabilités partagées? Comment provoquer les débats publics nécessaires pour qu'ils restent toujours dans une dynamique « en-train-de-se-faire » plutôt que de devenir lettres mortes pour des personnes qui ne sauraient plus les lire et s'y ressourcer?

Mobiliser autour des patrimoines, mémoires et paysages d'un territoire en prenant en compte les droits culturels des personnes est une façon de prêter attention aux formes d'expressions singulières des héritages portés, aux façons dont nous pouvons les solliciter dans divers projets pour que l'horizon de dynamique de fabrique des biens communs ne se perde de vue.

Marcher dans les passés d'autrui

Les cadres sociaux de référence et le besoin de sens pouvant varier et même s'opposer, on doit concevoir le passé au pluriel. Je propose de différencier les « passés propres » que l'on pense partager avec les siens, chez soi, les « passés voisins », qui sont proches du propre mais pas semblables et souvent conflictuels entre voisins, et les « passés étrangers » qui sont autres et que l'on croit lointains, mais qui peuvent aussi se révéler au tournant d'une rue.

Gabi Dolf-Bonekämper

Historienne de l'art, ancienne conservatrice du mur de Berlin, titulaire de la chaire d'études de l'Institut de planification urbaine et régionale de l'Université technique de Berlin.

Identifier et développer les droits culturels dans les patrimoines, les mémoires et les paysages

Le traitement des problématiques des paysages, prend de mieux en mieux en compte ce qui relève de l'interaction avec l'humain, dans toute la profondeur du temps, c'est-à-dire du passé jusqu'à aujourd'hui et « pour » demain.

Marie-Christine Lerat-Hardy

Attachée de conservation du patrimoine, Direction de la culture et de la citoyenneté, Département de la Gironde,

Un autre schéma des espaces naturels

Beaucoup d'outils de gestion des espaces naturels visent à constituer des « réserves de nature ». C'est-à-dire une exclusion de portions d'espaces, identifiés comme remarquables, dont la vocation dominante devient la conservation de la biodiversité avec la limitation de l'accessibilité à un public bien souvent auto désigné. Cette option permet de sauver les joyaux de patrimoine naturel des territoires mais génère des incompréhensions et un manque d'appropriation. L'approche par les droits culturels pourrait permettre de modifier ce processus.

Fabien Dubocage

Responsable de service paysages, aménagement et développement, Département du Territoire de Belfort

Le devenir des églises de la Manche

Les droits culturels peuvent aussi structurer les missions dévolues à la Collectivité. De la part du Département (élus et administration) cela nécessite un nouveau rapport interservices et avec les acteurs sur ces mêmes territoires, une gouvernance basée sur une approche peut-être moins prescriptive. Les réflexions portées autour de l'usage de l'église doivent prendre en compte la culture de chacun.

Alain Talon

Chef de service patrimoines et territoires, direction du patrimoine et des musées, délégation à la culture, Département de la Manche

Exemples de cas chantier patrimoines

INSTITUTIONS PATRIMONIALES

Création du Musée archéologique d'Alba-la-Romaine Ardèche / A07	Étude dév. local et touristique Musée Matisse Nord / N21	Capitalisation d'outils réseau de musées non labélisé Nord / N31
Le devenir des églises rurales de la Manche Manche / M01	Salon du patrimoine manchois Manche / M07	Les ami(e)s des sites et musées manchois Manche / M08
Label national « Ville d'Art et d'Histoire » Ville de La Réole Gironde / G34	Site web institutionnel des Archives départementales Terr. de Belfort / B04	

MÉMOIRES ET PATRIMOINES DU QUOTIDIEN

Récits de recettes Goûtez l'avenir Nord / N23	Atelier « Bien-être pour les femmes issues de la Communauté des Gens du Voyage » Nord / N48	Rêves d'habitants en territoire Lys et Deûle Nord / N35
Projets liés à la mémoire collective des habitants Nord / N35	Holloway : un carnet de l'exode en 1944 Manche / M18	L'accession à la citoyenneté par la valorisation de l'histoire Gironde / G22
Projet Habitants, Lieux et Mémoire (HLM) Gironde / G35	« Mémoire et quartier » Histoire du quartier des Glacis du Château Terr. de Belfort / B17	Expression artistique au jardin « Culture et Culture » Ardèche / A21

MÉMOIRE DES MÉTIERS

Mémoires ouvrières
observation
collectage de
mémoires

Gironde / G01

Cabaret de l'Union

Nord / N14

Projet Mémoire
orale des métiers

Nord / N30

Parcours dép.
d'eac « Mémoires
d'estuaires »

Gironde / G17

La place du travail
dans la vie des
femmes

Nord / N13

DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE ET PAYSAGES

Mémoire d'eau(x)

Ardèche / A23

L'Escaut en devenir

Nord / N16

Implication des
habitants dans la
préservation et la
mise en valeur du
plateau de Gergovie

Auvergne / AU07

Faire reconnaître
et préserver la faille
de Limagne par les
habitants

Auvergne / AU08

Des territoires et
des hommes.
La mémoire
partagée

Nord / N57

Les Portes du
Temps à Tatihou

Manche / M05

Schéma dép.
des Espaces
Naturels et
Agricoles

Terr. de Belfort / B30

Voyage Itinérant
à la découverte
de l'Ardèche

Ardèche / A16

Scènes d'été
itinérantes

Gironde / G12

Grand Départ du
Tour de France
2016

Manche / M14

Rout'Art 50 : portes
ouvertes des
ateliers d'artistes
de la Manche

Manche / M11

chantier #4

Avoir envie!

Éducation-jeunesse, construire ensemble le projet éducatif de territoire

Le chantier éducation-jeunesse a permis de réfléchir collectivement sur ce qu'implique une « action éducative » qui prend en compte les droits culturels des personnes, tout au long de leur vie. L'idée de « parcours » ou d'« itinéraire » des projets éducatifs portés par les acteurs du territoire y a trouvé un réel écho. Le désir de comprendre et lire le monde, de se nourrir de ses ressources devient capital pour se frayer un chemin singulier. Pour cela, il s'agit notamment d'armer la jeunesse – de l'armer de ce désir. Il n'a pas été question d'égalité des chances pour atteindre le sommet constitué d'un groupe d'élus, mais bien de créer les conditions pour que toute personne, quoiqu'il arrive, soit toujours en relation avec des savoirs pluriels et multiples. Former une « communauté éducative » permet de reposer les conditions des responsabilités partagées de l'action éducative, interroge les places et les rôles de chacun des acteurs, y compris des jeunes. Les dispositifs tels que les schémas départementaux de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) ou les Projets Éducatifs de Territoire (PEDT) sont apparus comme des modalités permettant ces développements.

Vers une politique publique intégrée

Les droits culturels posent un cadre de référence pour que le citoyen bénéficie d'un droit d'expression, de regard, et d'intervention. Mais, les enjeux les plus importants sont l'implication de l'ensemble de la communauté éducative dans la gouvernance même et le pouvoir de peser dans les décisions. La création de conditions pour que cette gouvernance soit partagée est un point important et sans doute le plus difficile à mettre en œuvre, tant il va à l'encontre de la réalité de nos environnements professionnels et des habitudes de travail.

Marcel Hudelot

Chargé de mission développement culturel,

Azel Marcinkowski

Responsable du Pôle Arts Visuels,
Direction de la Culture, Ardèche

Les études de cas dans une dynamique

Éduquer, c'est enrichir les références culturelles donc les questionner et les confronter. C'est participer à une construction des identités, donc fabriquer du pouvoir : élargir l'ensemble des choix possibles et approfondir les argumentations pour chacun des choix effectués. Et c'est aussi faire participer aux transformations des communautés que l'on choisit.

Nicolas Sidoroff

Militant, musicien, groupe de travail de l'agglomération lyonnaise, formateur au Cefedem Rhône-Alpes, membre d'ARTe[F]act et de CANOPÉEA

Développer la citoyenneté des adolescents

Les projets qui sont soutenus dans le cadre de ce dispositif permettent aux jeunes de participer à la vie culturelle et contribuent à leur reconnaissance comme ressource pour leur territoire. Ces projets contribuent à orienter la grande vitalité de la période adolescente vers des projets communs, fédérateurs.

Axelle Vieilleville

Médiatrice en direction des publics prioritaires, direction de la Culture,
Département du Nord

Cultures Collèges

La démarche doit permettre d'inclure l'établissement dans son ensemble et sa problématique propre. Il s'agit de sortir des opérations opportunes que ce soit du côté de l'établissement éducatif ou du côté des acteurs culturels. Une prise en compte de la réalité sociale et culturelle des élèves doit pouvoir mieux s'articuler et mettre à l'épreuve les projets.

Jean-Damien Collin

Directeur culture du Département du
Territoire de Belfort

Exemples de cas chantier éducation

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Territoire d'expérimentation pour une politique EAC concertée

Ardèche / A32

Parcours d'éducation artistique-arts de la scène

Ardèche / A11

Classes qui dansent

Ardèche / A09

Du tag au graff: parcours de création artistique

Ardèche / A06

Action des portes du Temps à Tatinou

Manche / M05

Schéma départem. des enseignements artistiques et des pratiques artistiques en amateur

Manche / M09

Offre d'ens. musical sur un territoire éloigné école SIFASIL

Gironde / G38

Politiques publiques croisées - Projet Rhône-Sénégal

Ardèche / A30

Orchestre à l'école

Nord / N47

CULTURE NUMÉRIQUE

La fréquentation et l'intérêt des adolescents pour l'Espace multimédia Gantner

Terr. de Belfort / B19

Navinum

Gironde / G30

Passeport culturel numérisé du collégien

Nord / N60

LECTURE PUBLIQUE

Installation d'une bibliothèque de lecture publique au sein du CFM de la Haute Gironde

Gironde / G07

A la découverte des écritures contemporaines pour le théâtre

Gironde / G02

Prix littéraire des collèves

Terr. de Belfort / B12

Livres à vous

Nord / N15

Ruralivres dans les Flandres et dans le Cambrésis

Nord / N26

Escales Littéraires : prix Littéraire en lycées professionnels d'Auvergne

Auvergne / AU06

CITOYENNETÉ JEUNESSE

Séjour d'intégration
scolaire (6e) sur le
site de Malsaucy

Terr. de Belfort / B15

Sur les chemins
de l'éducation
permanente

Nord / N12

Cabane culturelle
et service civique

Gironde / G26

Rencontre de
jeunes
franco-serbes

Terr. de Belfort / B06

Action prévention
au festival
des Papillons
de nuit

Manche / M17

Parcours "Apprentis
citoyens"

Nord / N34

Ta santé t'appartient

Terr. de Belfort / B28

Droits culturels
et repas servis
dans les collèges

Ardèche / A17

Citoyenneté et
engagement
des jeunes

Ardèche / A19

Participation de
jeunes (16-25 ans)
au nouveau site
internet interactif
et collaboratif

Ardèche / A31

Comparaison des
dispositifs "Garantie
jeunesse" et
"RSA jeunes"

Ardèche / A26

Mise en place
d'un festival de
la jeunesse

Manche / M19

Conseil général
des jeunes

Gironde / G20

Tisse ta toile

Gironde / G28

chantier #5

Création

artistique, scientifique, alimentaire...

Aux côtés des enjeux de l'éducation-jeunesse, du patrimoine et de la mémoire, du social, des ressources numériques et de la lecture publique, l'enjeu de la création a émergé au cours des derniers mois de la démarche Paideia.

Création artistique? Pas seulement. Il nous paraît essentiel d'aborder cette notion, ainsi que l'ensemble des mots qui y sont liés (innovation, rénovation, développement, transformation, invention...) de façon transversale pour définir les facteurs à privilégier dans toute stratégie de « développement innovant ». Le défi que nous nous posons est d'être mieux à même de répondre aux droits fondamentaux des personnes directement ou indirectement impliquées dans les actions de création, aussi bien dans le milieu artistique, que dans le domaine scientifique, en passant par la chaîne de production alimentaire...

La comparaison systématique entre les trois domaines culturels choisis devrait permettre d'identifier les caractéristiques communes à « l'interaction créative » et mettre en regard les processus à l'œuvre pour mieux en comprendre les ressorts, proches ou lointains.

La place des artistes ne doit plus être dans une posture de prescription, mais de développement.

Ferdinand Richard

Directeur de l'AMI, Marseille

On voit de plus en plus de modèles hybrides dans les espaces ruraux, comme des céramistes-agriculteurs. Ces acteurs créent une économie locale, ils s'inscrivent dans un territoire mais tissent des liens avec l'extérieur. On doit réinventer les modèles.

Laurence Loyer-Camebourg

Directrice de la délégation à la culture, Département de la Manche

Quelle relation de bonne intelligence (y compris économique) entretenir avec les structures dites « intermédiaires » qui ont développé une forme de savoir-faire en la matière ?

Cédric Hardy

Conseiller technique, Direction de la culture, Département des Bouches-du-Rhône.

Entre les pratiques artistiques et les ressources culturelles, quelles sont les interactions aptes à reconnaître, recueillir et valoriser les libertés et responsabilités culturelles de chacun ?

Nicolas Sidoroff,

Militant, musicien, groupe de travail de l'agglomération lyonnaise, formateur au Cefedem Rhône-Alpes, membre d'ARTE[F]act et de CANOPÉE

Ce qui est en jeu c'est bien, je crois, la place laissée - ou prise - aux personnes impliquées, à leurs identités, à leur dignité, et en particulier à leur droit à « contribuer ».

Jean-Pierre Chrétien-Goni

Directeur artistique Le Vent se lève, maître de conférences au CNAM

En situation de crise, qu'est-ce qui est capital ?

Patrice Meyer-Bisch

Revenir aux fondements de la démocratie, de ses objectifs comme de ses structures de gouvernance, c'est relire notamment l'ensemble des droits de l'homme, car ce ne sont pas que des idéaux et des normes juridiques, ce sont les structures de la vie quotidienne qui sont en jeu ainsi que toutes les relations de pouvoir et de responsabilité. C'est capital et ça fait peur, ou hausser les épaules: trop idéaliste, trop normatif. C'est pourtant le contraire, puisque c'est la source de nos libertés concrètes.

Ce sont les droits de l'homme qui font peur, et pas seulement les droits culturels

Cherchez le paradoxe. Cherchez les raisons de l'évitement: la crainte de retourner aux fondamentaux. Les droits de l'homme sont une grammaire de politique démocratique trop peu utilisée; ils sont pourtant la base de l'objectivité, et non une idéologie. Ils permettent de tisser ensemble des droits et libertés dans leurs diverses dimensions et de montrer des responsabilités difficiles à assumer, à tous les niveaux. Les libertés et droits fondamentaux indiquent des valeurs à atteindre, des ressources à respecter et des processus à mettre en œuvre, pour garantir l'efficacité du « jeu de libertés » qui constitue l'essence démocratique. Libertés d'expression, d'information, d'association, sont bien des instruments structurants de toute vie démocratique. Il en va de même du droit au logement sans lequel il n'est pas possible d'exercer ses responsabilités, ainsi que de toutes les autres libertés fondamentales. Les libertés culturelles ne font pas exception.

Certes, les discours simples qui prônent de grandes valeurs consensuelles, ou en opposition frontale avec un « autre bord », sont plus aisés, mais ils sont aussi plus stériles. Les droits de l'homme clarifient des oppositions de valeurs nécessaires, comme les libertés d'expression et le respect d'autrui, les droits civils et les droits sociaux, ou encore une autorité cohérente dans les décisions et la participation démocratique la plus large possible.

Il est connu que les droits de l'homme sont inoffensifs tant qu'on ne les détaille pas et qu'on se contente de les proclamer. Tout le monde est pour, ou à peu près, ou « fait comme si ». Mais quand on entre dans leur analyse, on y trouve toutes les grandes valeurs en contradictions permanentes, donc des conflits nécessaires qu'il paraît plus aisé d'éviter.

C'est pourtant le seul espace en tension, surtout au moment des redéfinitions des compétences et des missions, seul espace où il est possible de trouver une base pour élaborer de nouvelles stratégies adaptées à la diversité des acteurs et des situations. Le but n'est pas un simple consensus, mais l'accord sur des espaces légitimes d'interprétation dialectique. Ce n'est rien de nouveau, c'est notre socle démocratique: celui qui fonde une culture démocratique. Les périodes de crise et de définitions appellent l'invention de plus de culture, avec des arguments renouvelés et ajustés aux défis actuels. Pour accéder à ce progrès, il faut apprendre à reconnaître les savoirs qui existent un peu partout, y compris chez des personnes en situation difficile, et cesser de les mépriser sous prétexte de professionnalisme.

Le socle démocratique nécessite beaucoup plus de culture

Certains voudraient croire que le processus démocratique est neutre, alors qu'il se fonde sur le développement d'une culture du débat bien instruit, et pas seulement sur le maintien d'un échange tolérant d'opinions. Il a été souvent dit que le prétendu « choc des cultures » est en réalité un « choc des ignorances », et c'est bien vrai, si on considère que les violents se réfèrent à des traditions tronquées, mal connues, instrumentalisées.

On utilise les droits de l'homme et les autres grands principes démocratiques, mais aussi les religions, voire l'évocation d'identités et de patrimoines fermés, pour justifier guerres et exclusions. Mais quel démocrate peut être dupe de ces grossiers subterfuges? Aucun, dans la mesure où il est instruit. C'est ici qu'intervient le droit de participer à la vie culturelle, avec tous les droits qu'il contient au sein de l'ensemble des droits de l'homme. C'est le droit de chacun de pouvoir participer à une compréhension, mais aussi à une mise en cause à la fois critique et respectueuse des références culturelles qui, dans leurs diversités, composent son milieu. C'est croiser beaucoup plus de savoirs, aux références très diverses, mais avec méthodes. Nous avons besoin, dans toute communauté politique, d'aller capturer de nouvelles idées, concrètes parce que bien appropriées, concrètes parce qu'assez complexes tout en étant audibles, lisibles, tangibles. Pour relever ce défi, il est nécessaire de chercher plus l'intelligence collective.

L'observation interactive ou l'intelligence collective

Les droits culturels sont enserrés au sein de l'ensemble des droits de l'homme, c'est leur légitimité et leur force. Ils permettent à chacun de participer, en droit et en fait, aux débats sur le sens, dans leur vie quotidienne et dans la cité. Ils permettent d'accéder aux libertés et responsabilités d'interprétation, en particulier en ce qui concerne les valeurs fondamentales: celles qui sont en jeu dans les pratiques quotidiennes. Pour participer au débat démocratique dans tous les espaces de la cité, il faut être capable de comprendre et de s'approprier la pratique qui consiste à tenir ensemble des valeurs nécessaires et opposées. L'effort de synthèse permet de mettre les savoirs en progrès. Par « intelligence collective », on n'entend pas un consensus, mais plutôt un travail interactif de repérage des valeurs et des « actions saillantes », celles qui démontrent l'acuité et l'inventivité des acteurs publics, civils et privés, surtout lorsqu'ils se mettent en synergie.

Le recueil des informations ne suffit pas, encore faut-il les traiter et comprendre pourquoi telles activités fonctionnent et telles autres non. En conjuguant ces efforts, il est alors possible, avec les habitants concernés, les professionnels des institutions et autres acteurs partenaires, d'opérer une traduction politique: tracer des principes synergiques. Il convient que tous se réapproprient la « chose publique », l'État, à condition de le comprendre, selon la formule de Dominique Schnapper, comme « la communauté des citoyens ».

Paideia, juillet 2015

paideia

L'Observatoire de la diversité et des droits culturels (IIEDH) et Réseau culture 21 coordonnent la plateforme et le réseau social consacrés aux droits culturels :

www.droitsculturels.org

Retrouver toutes les informations, les ressources, les actualités et les vidéos de Paideia sur le site de la démarche :

www.droitsculturel.org/paideia

Publications



Du droit à la culture aux droits culturels

une première année d'observation
et d'évaluation des politiques publiques
départementales au regard des droits culturels
Février 2014



Itinéraires

Du droit à la culture aux droits culturels,
un enjeu de démocratie
Juillet 2015

Contacts:

IIEDH, Johanne Bouchard: johanne.bouchard@unifr.ch

Réseau culture 21, Christelle Blouët: christelleblouet@reseauculture21.fr

Ardèche, Anne-Claire Campese: accampese@ardeche.fr

Gironde, Corine Caudron: c.caudron@gironde.fr

Nord, Crisalyne Gallet: crisalyne.gallet@lenord.fr

Territoire de Belfort, Roxane Nonotte: roxane.nonotte@territoiredebelfort.fr

Manche, Françoise Thomas : francoise.thomas@manche.fr

Le Transfo, Auvergne, Nicole Combezou: nicole.combezou@letransfo.fr

Allier, Émilie Mauroy: mauroy.e@allier.fr

Puy de Dôme, Ivan Karveix: ivan.karvaix@puy-de-dome.fr

Cantal, Mathilde Cramet : MCramet@cantal.fr

Haute-Loire, Alexandre Ramona : alexandre.ramona@cg43.fr

paideia

www.droitsculturels.org/paideia

**UNI
FR** | INSTITUT INTERDISCIPLINAIRE D'ÉTHIQUE
ET DES DROITS DE L'HOMME
DES UNIVERSITÉS DE LA RÉGION ET DES GROUPES CULTURELS
UNIVERSITÉ DE FRIEDRICH
UNIVERSITÄT ERLANGEN

réseau **culture21**

Culture & Droits
Départements

CANOPEEA
COLLECTIF POUR DES ESPACES
NATIONAUX CULTURELS
ET DES TERRITOIRES, ASSOCIATION ET
RESEAU DE RECHERCHE EN ÉDUCATION

ardèche
LE DÉPARTEMENT

avec le soutien de

Ahoni-Vipera

Gironde
LE DÉPARTEMENT

Nord
le Département

Territoire de Belfort
Le Département

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

LETRANSFO
Le Réseau des Transferts Culturels

AUVERGNE
le département
le réseau juste et grand

Allier
le Département

Haute-Saône
le Département

PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

cantal
LE DÉPARTEMENT

Haute-Loire
le DÉPARTEMENT